

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°015/CN/CE/2020

La Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme (CTDDH) est profondément horrifiée par le crime lâche et barbare commis par SALAYE DEBY sur la personne du jeune MOUSSA HASSANE ALBACHIR.

celui-ci faisait partie d'un groupe de bergers venus abreuver leurs chameaux dans le fleuve à côté du jardin de Salaye Deby; ce dernier tira sur eux avec une arme à feu ; terrorisés, les garçons s'eparpillèrent et le malheureux MOUSSA trouve la mort en tombant dans un trou creusé par les ouvriers de Salaye pour construire des digues.

Cet acte est d'autant plus choquant que l'endroit dans lequel le crime avait été commis ne faisait pas partie du jardin de Salaye Deby et qu'aucune bête ne s'y était introduite.

La Convention Tchadienne de Défense des Droits de l'Homme (CTDDH) vient d'apprendre par ailleurs avec consternation que Salaye Deby n'a aucunement été interpellé ; il a opposé un refus catégorique et même menacé les gendarmes de la SNRJ envoyés par le ministre de la sécurité pour l'arrêter. Le comble de l'horreur est le conseil donné par le chef des gendarmes qui étaient intervenu à la famille du défunt de régler le problème à l'amiable avec le chef de race.

Une fois de plus, un des membres de la famille ITNO et petit frère du Président Idriss Deby demontre à la face du monde qu'il est intouchable et clairement au dessus de la loi; qu'il peut disposer de la vie des autres tchadiens en payant simplement en retour une Somme d'argent à la famille.

La CTDDH exige l'arrestation sans delais de Mr Salaye Deby ; faute de quoi, elle se reserve le droit de mener des actions citoyennes jusqu'à ce qu'elle obtienne satisfaction.

Fait à Ndjamenà le 29 Avril 2020

Le Secrétaire Général

Mahamat Nour Ibedou